

emprunts. A ce sujet, j'aimerais citer un article publié dans *L'Action* du mercredi 22 mai 1968:

Grâce à l'emprunt de \$162,000,000.
Le crédit deviendra plus étendu...

On nous explique l'origine des crédits qui nous étaient accordés l'an dernier.

La première de deux nouvelles obligations émises a été annoncée la semaine dernière. Il s'agit de 62 millions de dollars émis en marks de l'Allemagne occidentale et c'est la banque Deutsche, une banque commerciale allemande, qui négociera le prêt.

• (4.50 p.m.)

L'Angleterre et le Canada, qui ont gagné la guerre en bombardant les Allemands, se retrouvent aujourd'hui à genoux devant ceux-ci. Les vainqueurs plient le genou devant les vaincus. Ce n'est pas très intelligent, mais les faits sont là.

Aussi, je pense que le ministre de la Justice ne devrait pas se limiter à imiter. Il est évident que l'adoption de l'article concernant l'homosexualité aidera à diminuer le nombre des naissances, et si l'auteur de l'ancien bill C-195, l'honorable député de Mont-Royal, aujourd'hui premier ministre (M. Trudeau), projetait de faire disparaître la nation canadienne, le ministre actuel de la Justice, à l'instar de l'Angleterre, pourrait améliorer le bill en présentant un amendement visant à favoriser le cannibalisme. A cet effet, qu'il me soit permis de citer un article d'un journal sois-disant honnête qui relate un événement qui s'est produit récemment en Angleterre.

Le cannibalisme n'avait jamais atteint la Grande-Bretagne. C'est maintenant chose faite. Du moins c'est ce que pensent les inspecteurs de Scotland Yard qui se basent sur des preuves concrètes. Ils ont retrouvé hier, dans une maison du nord de Londres, occupée par des...

... on ne dira pas qui...

... des pâtes de chair humaine, de la jambe salée et mise en pot. Un pied mijotait encore dans une cocotte minute, un œil arraché avait été jeté dans une poubelle.

Deux personnes ont été arrêtées et sont interrogées. Les «conserves» de chair humaine ont été envoyées au laboratoire de Scotland Yard. Un rapport sera envoyé au ministère de l'Intérieur.

Monsieur le président, le Canada était avec l'Angleterre, contre l'Allemagne; il est à ses côtés aujourd'hui pour emprunter de l'ancien ennemi. Je pense que l'honorable premier ministre ne devrait pas se contenter d'imiter l'Angleterre, il devrait présenter tout de suite un amendement visant à légaliser le cannibalisme au Canada. Ce serait vraiment réussi. Il n'y aurait pas à se tromper: on se détruirait beaucoup plus rapidement.

Monsieur le président, l'alinéa (b) du paragraphe 1 du nouvel article 149-A traite d'une autre question. On parle de permettre à cer-

tains jeunes de 21 ans ou plus de faire certains actes. Or, avant de présenter un projet de loi qui limite les offenses criminelles aux personnes âgées de 21 ans ou plus, le ministre de la Justice devrait proposer l'adoption d'une loi obligeant la population à porter une carte d'identité, parce qu'actuellement, dans la province de Québec, entre autres, il existe des échanges et des prêts de certificats de naissance. La jeunesse agit de cette façon pour se faufiler dans les débits de boisson afin de s'éviter des ennuis. Aussi, je prétends qu'aussi longtemps que la carte d'identité ne sera pas obligatoire dans notre pays, il est enfantin de parler d'âge pour accorder certaines permissions.

En vertu de l'amendement relatif à l'homosexualité, nous pouvons nous attendre à des mariages. Étant donné qu'il existe plusieurs races au Canada, je pense que le ministre du Revenu national (M. Benson) devrait faire une déclaration visant à définir dans le cas d'un mariage de personnes du même sexe, dans le cas du mariage d'un Anglais et d'un Français, lequel des deux sera reconnu comme soutien de famille, selon la loi sur l'impôt.

Pour ce qui est de l'article du bill qui traite de l'avortement, ceux qui m'ont précédé en ont traité éloquemment. Parmi eux, se trouvaient des pères de 10 et 12 enfants. Or, en toute humilité, il me serait superflu de vouloir traiter du sujet au même titre.

Ici, je me permettrai de citer quelques extraits du rapport du Haut Comité français de la population et de la famille, intitulé: *L'État face à l'avortement*. Je cite donc:

Ce qui frappe d'abord le lecteur: une prise de position vigoureuse sur le plan moral.

Mais au-delà de tous ces arguments empiriques, la puissance publique est fondamentalement affrontée à une option d'ordre moral... parmi ces règles figure le respect de la vie humaine; or, il est aujourd'hui indiscutablement reconnu que l'avortement est l'interruption d'une vie humaine autonome.

Et je poursuis la lecture de ce rapport.

La biologie rejoint aujourd'hui les intuitions de la pensée chrétienne, fondement de notre civilisation: Dès les premiers siècles de l'Église, l'avortement a été regardé comme un homicide, et rien ne permet, de nos jours, de le considérer autrement.

«Accepter l'avortement, c'est accepter de détruire un enfant qui a, selon le cas, de 40 à 99,5 p. 100 de chances d'être indemne. Dans cette perspective, ne vaudrait-il pas mieux attendre la naissance et ne supprimer l'enfant que s'il est effectivement taré? Le caractère insoutenable de cette dernière éventualité met en évidence l'insuffisance de cette motivation. Tous les efforts de la société sont en effet en sens radicalement inverse: les progrès de la civilisation ont conduit à accepter les handicapés et les inadaptés, à leur venir en aide, à chercher leur réadaptation, leur amélioration humaine d'abord et médicale ensuite. Il y a